

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022 à 18h30



**Présent.e.s :** Thierry BEBERT, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON  
Président de séance : le maire, Maryse FABRE  
Secrétaire de séance : Pierre SIMON

quorum : 5

Pierre SIMON est désigné secrétaire de séance.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel doit être assurée par voie électronique. Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-François-de-Sales afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le conseil municipal choisit à l'unanimité les modalités suivantes de publicité des actes : par affichage en mairie ; par publication papier en mairie ; sous forme électronique sur le site de la commune.

Concernant la tenue du conseil municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de :

- conserver 3 postes d'adjoints et que le nouvel adjoint n'occupera pas le même rang que l'adjoint démissionnaire (article L2122-10 du CGCT). Après un appel de candidature au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, il est procédé au déroulement du vote : M. Pierre SIMON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à hauteur de 8.88% de l'indice.

Considérant la modification du tableau du conseil municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, désigne Maryse FABRE en tant que conseiller communautaire titulaire et Benjamin MAILLAND en tant que conseiller communautaire suppléant de Grand Chambéry ; désigne Benjamin MAILLAND en tant que représentant au sein du Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de Grand Chambéry ; propose Maryse FABRE en tant que représentant titulaire et Pierre SIMON en tant que représentant suppléant au Syndicat Mixte Métropole Savoie ; désigne Pierre SIMON au sein du comité de pilotage relatif à l'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne » pour travailler sur la question des mobilités sur les Bauges.

Madame le Maire informe que le prochain recensement aura lieu en janvier 2023 et le conseil municipal à l'unanimité désigne Nelly Gillet, adjoint administratif, en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le conseil municipal souhaite anticiper le passage de la parcelle 24 de l'état d'assiette 2023 (4 coupes) à l'état d'assiette 2022 et que cette coupe soit proposée à la vente d'automne en bois sur pied avec la parcelle 29 (parcelle voisine invendue). Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'anticipation de la coupe forestière parcelle 24 à l'état d'assiette 2022.

Suite au conseil municipal du 7 avril 2022, plusieurs demandes de subventions pour l'année 2022 sont parvenues en mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 300 euros à l'ADMR du Cœur des Bauges.

La séance est levée à vingt heures.

Rédigé par le secrétaire de séance, approuvé lors de la séance du 15 septembre 2022.

Maryse FABRE  
Le Maire

Pierre SIMON  
Le secrétaire de séance

